

CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de POUGNE – HERISSON



Procès –verbal de la Séance
Du 03 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le, 03 juillet, le Conseil Municipal de Pougne-Hérisson, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 20h15, sous la présidence de M. Guillaume MOTARD, maire.

Nombre de Membres

Date de Convocation : 28 juin 2024

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

Présents : MOTARD Guillaume, CAQUINEAU Bernard, DUGUET Amandine, DUBIN Christiane, BRANDEAU Corinne, LUCET François, MEUNIER Pierre, CHARGÉ Rémi

Absents : BRETEAUD Arnaud

Pouvoirs : BRETEAUD Arnaud à LUCET François

Secrétaire : Bernard CAQUINEAU est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le maire passe à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1- **Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'auberge**
- 2- **Travaux château de Hérisson**
- 3- **Acquisition parcelles bourg de Pougne**
- 4- **Groupement de commandes matériels informatique et reprographie (CCPG)**
- 5- **Elections législatives du 7 juillet 2024**
- 6- **Promenade découverte nature par le PETR Pays de Gâtine**
- 7- **Questions diverses**

1- Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'auberge

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis le mieux disant pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'auberge :

- L'entreprise AEDIFEX de Tour (37) pour un montant de 36 000€ TTC
- L'entreprise M2 de Thouars (79) pour un montant de 31 560€ TTC
- L'entreprise VDArchitecte pour un montant de 35 280€ TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** le devis de l'entreprise M2 de Thouars pour un montant de 31 560€ TTC
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

2- Travaux château de Hérisson

Présentation de l'estimation sommaire de la restauration de la tour T3

Les travaux sont estimés à 160 140,00€ HT, soit 192 168,00€ TTC.

La commune espère obtenir des subventions de la régions (25%) , de la DRAC (40%) et de la Fondation du Patrimoine (15%)

3- Acquisition parcelles bourg de Pougne

Le conseil Municipal propose d'acquérir les parcelles B102 et B105 appartenant à M. Bernard PELÉ

D'autres acquéreurs se sont fait connaître pour les autres parcelles.

Cette proposition sera envoyée au propriétaire et sa tutelle.

4- Groupement de commandes matériels informatiques et reprographie CCPG

Délibération 2024-43

Afin d'optimiser les ressources, diminuer les coûts et obtenir les meilleurs prix d'achat des matériels informatiques et de reprographie, la communauté de communes de Parthenay-Gâtine constitue un groupement de commandes permettant la passation d'un marché public dans l'objectif de répondre aux besoins de plusieurs collectivités.

Ce groupement de commandes fait suite à l'échéance des précédents groupements concernant le matériel informatique et reprographie. La proposition est de simplifier les démarches administratives en rassemblant ces deux groupements en un seul.

Les entités concernées par ce groupement de commandes sont la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et les communes d'Adilly, Allonne, Amailloux, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénerly, Fomperron, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Le Retail, Le Tallud, Les Forges, Lhoumois, Ménigoute, Oroux, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérison, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, Secondigny, Thénézay, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Vernoux-en-Gâtine, le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine et le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine.

CONSIDERANT qu'une convention de groupement de commandes fixe les modalités de fonctionnement et désigne la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine « coordonnateur du groupement », pour l'ensemble des membres du groupement, pour assurer la passation du marché, signer et notifier le marché, l'exécution restant à la charge de chacun des membres.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes pour l'achat des matériels de bureautique, informatiques réseaux et de Reprographie,
- d'approuver l'adhésion de la commune de Pougne-Hérison au groupement de commandes,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la constitution du groupement de commandes pour l'achat des matériels de bureautique, informatiques réseaux et de Reprographie,
- approuve l'adhésion de la commune de Pougne-Hérison au groupement de commandes,
- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

5- Elections législatives du 7 juillet 2024

Le planning des assesseurs est finalisé.

6- Promenade découverte nature par le PETR Pays de Gâtine

Cette action est prévue dans le cadre du PNR, pour organiser un événement lié à la biodiversité. Elle se fera en partenariat avec l'association GODS 79.

Une animation fabrication de mangeoire et la visite du chemin de Hérisson seront proposés.
Cette journée se déroulera le 28 septembre.

Les habitants seront informés via le site, la page Facebook et le mailing commune.

7- Questions diverses

Délibération 2024-44 : Devis gouttières auberge :

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis le mieux disant pour la pose de gouttière sur l'auberge de Hérisson :

- L'entreprise PG MOINE de La Chapelle Saint Laurent pour un montant de 644,82€ TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** le devis de l'entreprise PG MOINE de La Chapelle Saint Laurent pour un montant de 644,82€ TTC
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Délibération 2024-45 : CCPG : avenant convention service commun maintenance informatique :

Rapport de présentation :

Depuis 2016, le service commun « Direction du Système d'Information » s'est structuré autour de 3 conventions qui régissent les missions du service informatique auprès des différentes entités adhérentes.

La convention « Maintenance » arrive à échéance au 1er septembre 2024.

La communauté de communes de Parthenay-Gâtine propose un avenant n°2 à la convention du service commun « Maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » afin prolonger d'un an le service.

Cette Prolongation servira à :

- Initier un ou des groupes de travail sur la réflexion du futur service commun informatique.
- Réaliser un bilan 2020/2024
- Initier un audit des besoins sur l'ensemble des communes et entités du territoire CCPG
- Proposer le futur service commun

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CCPG171-2016 du 30 juin 2016 approuvant la création du service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » à compter du 1^{er} septembre 2016,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CCPG152-2017 du 29 juin 2017 approuvant l'adhésion du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine au service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » à compter du 1^{er} septembre 2017,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CCPG256-2020 du 17 décembre 2020 approuvant le renouvellement du service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » à compter du 1^{er} septembre 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CCPG105-20122 du 19 mai 2022 approuvant l'avenant n°1 pour l'intégration des communes de Les Forges et de Vausseroux à la convention de service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » à compter du 1^{er} septembre 2023,

VU l'avis favorable de la commission « Innovation numérique » de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine en date du 23 avril 2024

CONSIDERANT que la communauté de communes de Parthenay-Gâtine propose un avenant n°2 à la convention initiale du service commun « Maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » afin prolonger le service d'un an,

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 pour le renouvellement du service commun « Maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Délibération 2024-46 : devis de maintenance annuelle défibrillateur

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis le mieux disant pour la pose de gouttière sur l'auberge de Hérisson :

- L'entreprise SCHILLER pour un montant de 124,80€ TTC/an
- L'entreprise D+ services pour un montant de 138,00€ TTC/an

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** le devis de l'entreprise SCHILLER pour un montant de 124,80€ TTC/an
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Le CAUE propose un accompagnement pour le label « Ville et village fleuri ». La commune souhaite s'informer et se rapprochera du CAUE pour connaître les conditions d'accompagnement.

Le comité de suivi du Nombriil du Monde s'est réuni pour le projet 2025-2028. Il en ressort de cette réunion que la région maintient son financement, la DRAC maintient son financement uniquement pour le fonctionnement général, mais plus pour le festival, le département diminue son financement de 14 000€.

La commune craint, suite à la diminution des financements, une baisse de l'offre culturelle en zone rurale, au profit des grandes communes. Le Conseil Municipal soutient le Nombriil du Monde.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 22 heures.
La prochaine réunion est fixée le 11 septembre 2024 à 20h15.